

ONDŘEJ PEŠEK

CHANGEMENTS DE SENS CONCERNANT LES MOTS D'EMPRUNT : QUELQUES EXEMPLES DES LATINISMES EN FRANÇAIS

Cette étude abordera la problématique des changements de sens qui concernent les latinismes en français dont la première attestation date du XII^e et du XIII^e siècle. Les exemples dont je vais me servir pour illustrer la problématique seront tirés des écrits de Jean de Meun, du Roman de la Rose et de la traduction par Jean de Meun de la Consolation de Philosophie de Boèce. J'ai volontairement choisi des latinismes dont la première occurrence attestée se trouve chez Jean de Meun ou qui apparaissent dans ses écrits avec un sens qui correspond à leur premier sens attesté ou à une innovation. Cette limitation, bien qu'elle ne permette pas de donner une image exhaustive de tous les emprunts au latin, a un grand avantage puisque nous pouvons vérifier les premières attestations ou les innovations dans le contexte précis, ce qui nous permet de mieux définir le sens du mot en question.

Pour pouvoir rendre compte des changements de sens des latinismes, de leurs causes et conséquences, je vais d'abord définir le statut qu'ont les emprunts au latin en français et présenter leurs caractéristiques générales par rapport aux autres unités du système lexical du français. Ensuite en me servant d'exemples concrets des latinismes, je décrirai les changements de sens qui se sont produits au cours de leur existence en français depuis leur première occurrence jusqu'à nos jours. Cette description sera exposée dans le cadre d'une typologie qui est le résultat d'une synthèse faite à partir des cas particuliers. Dans la conclusion je résumerai les tendances générales qui concernent les changements de sens des latinismes en français.

Caractéristiques du latinisme

Comme on le sait, le français qui s'est constitué au IX^e siècle est issu du latin vulgaire, du latin parlé, transformé par l'action des langues du substrat et du su-

perstrat utilisées par les basses couches sociales illettrées et aussi par les élites cultivées lorsqu'elles parlaient à leurs domestiques et entre elles en discutant des choses ordinaires, quotidiennes. Par ce fait, le lexique du vernaculaire désignait avant tout les concepts et les choses propres à l'univers des utilisateurs de cette langue (ménage, agriculture, guerre, etc.). Toutefois le vernaculaire commence très tôt à s'imposer dans les domaines réservés primitivement au latin, à savoir la prédication tout d'abord, la poésie, les romans et la philosophie ensuite pour se substituer au latin même dans les sphères scientifique et juridique. Pour répondre aux exigences que suppose l'utilisation d'une langue dans de tels domaines, il fallait que le vernaculaire s'enrichisse d'expressions et d'acceptions adéquates. Pour ce faire, la solution la plus simple qui se proposait était celle d'en emprunter à la langue dont l'utilisation dans ces sphères avait dominé jusque là – le latin. Les emprunts au latin ont ainsi apparu en français dès le X^e siècle et depuis lors n'ont cessé d'y pénétrer plus ou moins massivement selon les périodes de l'histoire du français. Le français a été l'une des premières langues à se servir dans une telle mesure du latin comme source du vocabulaire. Le contact intime dans lequel étaient ces deux langues pendant au moins les sept premiers siècles de l'existence du français a donc profondément marqué son vocabulaire. La forme phonétique des mots latins n'est pas réfractaire au système français. Elle ne demandait qu'une légère francisation et le latinisme ainsi assimilé fait bientôt partie intégrante du lexique français sans avoir d'allure étrangère.

Rappelons alors les deux premiers facteurs importants qu'il faut prendre en compte dans toute étude des latinismes en français: leur nombre très élevé et leur emprunt primitif.

L'on sait bien que la pénétration massive des emprunts au latin en français a eu des conséquences importantes pour son système lexical. En effet, au lieu de se servir de ses propres moyens de dérivation pour enrichir son vocabulaire, le français a eu recours aux emprunts au latin. Par conséquent, les mots apparentés sémantiquement ne l'étaient pas au niveau formel. La plupart des noms d'action ou exprimant le résultat d'une action sont les emprunts au latin. Nous pouvons citer les exemples de *résoudre* – *résolution*, *voir* – *vision*, *ouïr* – *audition*, *vaincre* – *victoire* qui montrent jusqu'à quel point le lien formel entre les noms d'action et les verbes respectifs (le plus souvent appartenant au fonds héréditaire) peut être faible. Puisqu'il ne s'agit pas de la dérivation mais de l'emprunt, il arrive parfois que l'ensemble des significations d'un mot emprunté au latin où il servait de nom d'action ne recouvre qu'une partie des significations du verbe, ex.: *exiger* – *exaction*. Mais dans la majorité des cas, même si le lien formel est obscur, le lien sémantique est évident et l'évolution de sens d'un nom d'action suit celle du verbe respectif, ex: *résoudre* – *résolution*. Le lien lexical des latinismes avec le fonds héréditaire représente donc un autre facteur important qui influence le changement de sens des emprunts au latin en français.

Enfin nous allons mentionner le dernier point de la caractéristique des latinismes, à savoir l'existence de ceux-ci dans toutes les grandes langues culturelles occidentales. Chacune de ces langues a emprunté au latin un grand nombre de mots; un mot emprunté par plusieurs langues est appelé internationalisme et

le latin en a fourni la majorité. Mais chaque langue en a emprunté dans des conditions différentes, pour des raisons différentes, dans des contextes différents et il en résulte que le même étymon reçoit dans chacune de ces langues des acceptions qui peuvent différer considérablement d'une langue à l'autre. Ce sont les fameux «faux amis» qui posent de grands problèmes aux étrangers qui s'efforcent d'apprendre la langue de leur voisin européen. Il suffit de comparer le sens de quelques latinismes en tchèque et en français pour voir jusqu'à quel point ceux-ci peuvent être différents: *distance* – *distanč*, *ambulance* – *ambulance*, *transparent* – *transparent*. Il va de soi que les significations qu'a un latinisme dans une langue donnée influencent les significations du même latinisme dans une autre langue qui est en contact avec celle-là. Nous illustrerons ce phénomène à l'aide des exemples ci-dessus. Après ces remarques préliminaires nous pouvons aborder l'analyse du corpus

Analyse du corpus

D'après la théorie générale de l'emprunt, il arrive très rarement qu'un mot soit emprunté avec les mêmes significations que celles qu'il avait dans la langue source. Le plus souvent, il pénètre dans la langue emprunteuse avec le sens qu'il a dans le contexte respectif. Son sens primitif subit ensuite des modifications conditionnées par son nouveau milieu linguistique et social. Plus longtemps le mot emprunté existe dans la langue, plus il est exposé à toutes sortes de changements qui modifient son statut primitif.

Pour pouvoir vérifier ces hypothèses, je me suis proposé de suivre l'évolution de sens des emprunts au latin en français en le comparant avec celui que le mot avait en latin. Cela nous permettra également de rendre compte des tendances générales qui caractérisent le „destin“ des latinismes en français. Pour ce qui est de l'évolution du sens en français je me suis servi d'abord de mon corpus – pour définir le sens du mot chez Jean de Meun – et ensuite du Grand Robert Historique. Pour la description détaillée des sens en latin, qui est ajoutée en Annexe, j'ai profité de l'excellent outil qu'est le Trésor de la langue latine, édité malheureusement uniquement jusqu'à la lettre P (N manque). Pour le reste j'ai utilisé les dictionnaires disponibles – Novotný, Georges, Niermayer.

1) Le sens des premières attestations des latinismes en français (empruntés par Jean de Meun ou utilisées par celui-ci dans le sens de la première attestation) par rapport au latin (pour les sens latins, voir l'Annexe)

<i>Corollaire</i>	1295 première attestation dans le sens de «supplément, qqc qu'on offre de plus» (sens latin 2)
<i>Discrétion</i>	1165 premières attestations dans le sens de «prudence, discernement» (sens latin II A)
<i>Généralité</i>	1275 JdM premières attestations dans le sens de «l'état de ce qui est général» (sens latin 1)

<i>Impotence</i>	1275 JdM premières attestations dans le sens de «état de celui qui est impotent: qui, par un vice de nature ou par accident ne peut se mouvoir ou ne se meut qu'avec une extrême difficulté» (sens latin 1)
<i>Nation</i>	1120 premières attestations dans le sens de «païens» (acception médiévale)
<i>Révolution</i>	premières attestations 1275 JdM <i>Astron.</i> «mouvement des astres en courbe fermée» (sens latin 1)
<i>Université</i>	premières attestations déb. XIIIe dans le sens de «corps des maîtres de l'enseignement public des divers degrés» (sens latin 3)

En comparant le sens de ces exemples des mots avec le sens de leur modèle latin, nous voyons que le sens des premières occurrences ne recouvre qu'une partie de la signification qu'a le signifiant en latin. Cela est de même pour d'autres mots du corpus (que je ne cite pas ici, faute de lieu) qui montrent en latin une riche polysémie.

2) Évolution du sens du latinisme en français

a) Évolution convergente¹

Le latinisme une fois apparu dans la langue française, son sens évolue considérablement. Le plus souvent cette évolution va dans le sens des autres significations que le mot a en latin

<i>Corollaire</i>	1370 acquiert le sens de «argument nouveau produit à l'appui d'une affirmation précédente, par. ext. conséquence» (sens latin 3)
<i>Discrétion</i>	1275 JdM acquiert le sens de «différence» (sens latin II)
<i>Nation</i>	1165 acquiert le sens de «naissance, nativité» (sens latin 1)
<i>Généralité</i>	fin XVe siècle acquiert le sens de «l'ensemble des individus» (sens latin 2)
<i>Université</i>	1260 (1275 JdM) acquiert le sens de «généralité englobant tous les cas particuliers» (sens latin 1-2).

Cette évolution est naturelle, vu la situation sociolinguistique au Moyen Age où le monde lettré était bilingue français – latin, le latinisme était facilement compris et rien n'empêchait qu'il ne soit utilisé dans les mêmes contextes qu'en latin et qu'il ne reçoive ainsi de nouvelles significations. Certains linguistes parlent de l'emprunt multiple, nous pensons qu'il vaut mieux qualifier ce phénomène de calque sémantique: il s'agit d'un emprunt de sens, le signifiant existant déjà en français. On peut parler des emprunts multiples d'un mot dans le cas où et le signifiant et le signifié sortent complètement d'usage (*convertibilité* 1265,

¹ Nous utilisons cette appellation pour désigner l'évolution du sens qui va dans le sens des autres significations latines; l'étiquette «évolution divergente» se réfère aux sens que l'emprunt reçoit en français et qui n'existent pas en latin.

1275 JdM dans le sens philosophique du latin *convertibilitas* qui désignaient, au Moyen Age la «capacité de passer librement d'une essence à l'autre» et avec le déclin de la philosophie médiévale il est sortie d'usage et n'a été repris qu'en 1845 dans son sens moderne, financier.). Il est important de noter que la majorité des exemples étudiés suit cette évolution convergente par rapport aux sens latins.

Toutefois, il existe des latinismes dont le sens en français n'a pas évolué depuis leur première occurrence et qui ont gardé la signification restreinte avec laquelle ils ont été empruntés. A titre d'exemple nous pouvons citer :

Potence – employé uniquement dans une de nombreuses significations du latin *potentia* – «béquille, pièce d'appui».

Impotence (*impotent*) – uniquement dans le sens de la première occurrence (JdM) «état de celui qui est impotent: qui, par un vice de nature ou par accident ne peut se mouvoir, ou ne se meut qu'avec une extrême difficulté» (le sens latin est beaucoup plus riche).

On peut expliquer ce figement par la concurrence de *puissance*, *pouvoir*, *impuissance* qui ont couvert les autres significations du latin *potentia*, *impotentia*.

Nous avons vu que la plupart des latinismes qui étaient polysémiques en latin ont subi en français des modifications de sens convergentes par rapport au latin. Cependant nous devons constater que certains d'entre eux ont perdu au cours des siècles des significations qu'ils avaient empruntées ou calquées au latin:

Université a perdu son sens de «généralité englobant tous les cas particuliers» et n'a gardé que celui de «corps des maîtres de l'enseignement public des divers degrés» et le sens métonymique.

Nation a perdu son sens de «naissance, nativité». *Discrétion* a perdu le sens de «différence», *corollaire* son sens primitif de «supplément». On peut expliquer ce phénomène d'abord par l'utilisation des synonymes concurrents *universalité*, *naissance* mais aussi par le déclin du rôle et de l'utilisation du latin par rapport au Moyen Age : le contact étroit dans lequel étaient le français et le latin pendant le Moyen Age s'était perdu.

b) Évolution divergente

On remarque une autre tendance importante concernant l'évolution de sens de la majorité des exemples étudiés ; l'évolution indépendante de leur „modèle“ latin: le latinisme reçoit ainsi des significations qui n'existaient pas en latin.

Il s'agit d'un côté des changements qu'on pourrait qualifier d'autonomes, nous entendons par là une évolution de sens analogue à l'évolution de sens des autres mots autochtones, indépendante des autres langues.

A titre d'exemple nous pouvons citer :

Constellation – JdM 1275 «position respective des astres», 1538 par métonymie «groupe d'étoiles formant une figure», 1845 par métaphore – «groupe d'objets brillants, de personnes remarquables» – sens que le latin ne connaît pas. Le premier changement est motivé par le fait que le français n'a jamais emprunté au latin l'expression *sidus*, la deuxième modification par métaphore est facilitée par la perte de „conscience latine“ dans la mesure où l'expression *stella* n'est plus généralement comprise comme étoile.

Image – 1960 «image d'une marque – réputation» le latin ne connaît pas

Révolution – XIII^e siècle (JdM) «circulation, mouvement circulaire en arrière» (sens latin) – XVI^e siècle «changement brusque» – XVII^e «coup d'état».

Miséricorde – 1120 «bonté par laquelle dieu pardonne aux hommes» (sens latin) – 1180 par métonymie «dague utilisée pour menacer l'ennemi et le forcer à demander miséricorde» (JdM) le latin ne connaît pas, 1250 par métonymie «saillie fixée sous l'abattant d'une stalle d'église, pour permettre aux chanoines, aux moines de s'appuyer ou de s'asseoir pendent les offices tout en ayant l'aire d'être debout».

Comme nous l'avons déjà signalé, le changement de sens du latinisme qui lui donne des significations différentes de celles que le signifiant a en latin peut aussi être dû aux interactions qui existent au sein d'une famille de mots, tout en sachant que la parenté entre les mots est au niveau formel très obscure. Quand par exemple le mot *résolution*, emprunté par JdM dans le sens de «action de se dissoudre» a commencé à jouer au XIV^e siècle le rôle du substantif d'action pour le verbe *se résoudre*, il a suivi l'évolution de sens de celui-ci et a reçu ainsi au XV^e siècle la signification de «fait de se déterminer» et par métonymie «la décision prise», significations que le latin ne connaît pas.

De même quand *discrétion* a pris au XVII^e siècle le sens de «qualité consistant à savoir garder le secret d'autrui», l'adjectif *discret* reçoit cette même signification par la suite.

À côté de ces changements divergents indépendants on trouve des modifications causées par l'influence d'une langue étrangère. Nous avons déjà parlé du fait que les latinismes sont des internationalismes par excellence ; cette interaction est donc évidente. Le calque sémantique est ainsi facilité non seulement par la présence des sèmes communs mais aussi et surtout par la parenté de la forme. Ainsi l'adjectif *convertible* peut sous l'influence de l'anglais qualifier «un meuble ou un appareil ménager qui peut être transformé pour un autre usage». De même *génération* exprime sous l'influence de l'anglais *generation* aussi «l'action de produire un discours». *Résolution* calqué sur l'italien *risoluzione* désigne le «procédé harmonique qui consiste à résoudre une dissonance».

Pour conclure je voudrais signaler que les tendances contemporaines de changements de sens des latinismes vont dans deux directions :

1) vieillissement de certaines significations originaires latines : *discrétion* perd le sens de «discernement», *généralité* perd son sens de «l'ensemble des individus», etc. Ce vieillissement est bien entendu causé par le fait que le latin n'est plus maîtrisé par la majorité des Français et le lien entre l'emprunt et «l'original» est désormais brisé

2) les latinismes reçoivent de nouvelles significations qui résultent de l'interaction entre les internationalismes – pour le français l'influence la plus forte vient de l'anglais dont le vocabulaire est presque aussi intensément pénétré des latinismes que celui du français.

ANNEXE

Constellatio	<u>constellationes</u> quas vocant notatio est siderum qomodo se habeant cum ille nascetur fatum quippe qui affirmant de siderum positione ad tempus, quo concipitur quisque vel nascitur quas <u>constellationes</u> vocant non solum actus et eventa, verum etiam ipsas voluntates pendere contendunt.
Corollarium	1. corolla e naturalibus vel metallicis floribus 2. donum, auctarium, aliquid supra constitutum adiectum, praecipue de premiis histrionum 3. <i>technice apud mathematicos</i> , i. q. consecarium
Discretio	I. divisio, separatio, actio discernendi A. rerum B. hominum II. distinctio, differentia A. <i>sensu activo</i> , i.q. diiudicatio, dino-centia, distinctio 1) i.q. actus distinguendi 2) i.q. facultas, indoles, virtus, distinguendi B. sensu passivo, i.q. diversitas, differentia, varietas quae rebus inest: de diversitate rebus quibus inter se quadam est similitudo.
Generalitas	res quaelibet generalis, genus 1. res incorpora 2. multitudo hominum
Impotentia	conditio impotentis 1. <i>absolute</i> i.q. infirmitas, inopia 2. dominatio deficiens 3. <i>per ellipsin (animi)</i> intemperantia, licentia
Impotens	1. <i>absolute</i> – i.q. sine viribus vel opibus, infirmus 2. <i>elliptice</i> (animi) motuum vel affectuum suorum non compos, immoderatus, effrenatus.
Misericordia	I de affectibus vel actis A hominum: 1. affectus miserandi 2. i.q. liberalitas, munificentia (praestatur pauperibus): a) de factis b) <i>metonymice</i> i.q. elemosina, stips 3. i.q. humanitas, gratia, opus bonum, probitas, pietas B numinum i.q. benignitas, gratia, indulgentia metonymice de ipso deo II misericordia pro persona
Natio	1. actio nascendi, nativitas, partus 2. homines ortus communis, terrae, linguae communis, i. q. gens 3. familia
Resolutio	1. actio resolvendi, i.q. dissolutio 2. languor, debilitas 3. <i>euf.</i> mors
Revolutio	1. actio revolvendi, retrorsum movendi volvendo 2. recursus, regressus
Universitas	1. summa rerum universarum 2. totalitas 3. collegium magistrorum (et studentium)

BIBLIOGRAPHIE

- Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, Paris, Poche 1992.
- Jean de Meun, «Consolatio philosophiae de Boëce», éd. V. L. Dédeck-Héry, *Mediaeval Studies*, Toronto 1952, t. 14, pp 165 – 275.
- Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Le Robert 1995.
- A. Tobler – E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin – Wiesbaden 1925.
- W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch : eine Darstellung des galloromanischen Sprachsatzes*, Bonn, Leipzig, Basel, Nancy 1922.
- Thesaurus linguae latinae*, Leipzig (München), B. G. Teubner 1900.
- J. Pražák – F. Novotný – J. Sedláček, *Latinsko-český slovník*, Praha, Česko-slovenská grafická unie 1939.
- J. F. Niermayer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden 1976.
- K. E. Georges, *Ausführliches lateinisch-deutsches Handwörterbuch I-II*, Basel-Stuttgart 1959.
- L. Deroy, *L'emprunt linguistique*, Paris 1980.
- J. Humbley, „Vers une typologie de l'emprunt linguistique“, *Cahiers de lexicologie*, Paris, Didier Larousse 1977.
- F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours, t. I – De l'époque latine à la Renaissance*, Paris, Armand Colin 1966.